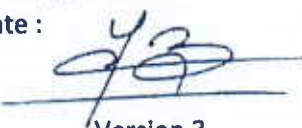


 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Plan communal de sauvegarde	Délibération du Conseil Date :  Version 3
INTRODUCTION		

Risque

ALEA CLIMATIQUE

CANICULE

2003 aura été l'année qui révéla que les fortes chaleurs durables peuvent provoquer des conséquences irréversibles sur le corps humain et entraîner la mort.

Depuis, chaque épisode estival pendant lequel la température grimpe est scruté et analysé pour améliorer les dispositifs mis en place pour éviter une hécatombe à l'échelle nationale. Rappelons-nous que plus de 13 000 personnes ont perdu la vie en août 2003 lors de la canicule, ce qui a failli provoquer une crise sanitaire majeure.

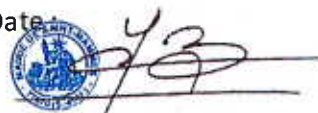
Saint-Mammès avait échappé à ce phénomène et la solidarité intra communale a joué en notre faveur, les voisins étant prévenant. Le Service d'Aide à Domicile communal a, de son côté, joué un rôle déterminant dans le relais de l'information préventive auprès des bénéficiaires mais aussi de l'ensemble des personnes âgées résidant sur notre territoire.

Les fiches-réflexe suivantes préparent l'organisation à mettre en œuvre pour minimiser les effets des fortes chaleurs ou de la canicule sur la population.

Les aléas climatiques, dont les risques de canicule comme de grand froid, se multiplieront avec les années tant que les Hommes ne modifieront pas leurs comportements vis-à-vis de l'environnement. Etre prêts face à ces nouvelles difficultés est notre responsabilité comme de mettre en place, à notre niveau, des mesures propres à réduire notre impact sur l'environnement.

Ces fiches-réflexe ne complètent pas le document PLAN CANICULE yyyy de l'Agence Régionale de Santé (ARS) mais aident à la mise en place du suivi du risque.

Nota important : Les niveaux vert, jaune et rouge des fiches-réflexe ne sont pas corrélés aux niveaux d'alerte météorologique.

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE (Forte chaleur)	Délibération du Conseil Date   Version 2.b
Niveau de « Veille saisonnière » Du 1^{er} juin au 31 août    		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire – Président du C.C.A.S. (Coordinateur Général - COGE) 1^{er} vice-président du CCAS (Directeur des Opérations Spéciales – DOS) Directeur Général des Services (DGS)	Activation du niveau de veille saisonnière par le Maire – Président du CCAS Rédaction Note de Service (NS) par DGS pour activation avec rappel des actions à mettre en place	Responsable du Centre Communal d'Action Sociale (RCCAS) Responsable du Service d'Aide à Domicile (RSAD)
RCCAS (Responsable des Opérations – REOP) RSAD (Responsable adjoint des Opérations – RAOP)	Informer les Agents sur la mise en activation du niveau « Veille saisonnières – Canicule » Rappeler les gestes préventifs en cas de forte chaleur/canicule pour les Bénéficiaires mais aussi les Agents sociaux Distribuer le dépliant recto/verso du site de l'Agence Régionale de Santé Mettre à jour le répertoire des Personnes vulnérables	Agents sociaux Agents sociaux Bénéficiaires du S.A.D. Agents sociaux RCCAS
Conseiller Municipal délégué chargé de la Communication (Responsable Communication – RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Insertion dans le journal d'information local des gestes de prévention en cas de forte chaleur Informer de la mise à jour du répertoire des Personnes vulnérables et inciter les Personnes âgées ou fragilisées à s'inscrire sur ce répertoire Utilisation des outils nationaux de communication mis à disposition sur le site du ministère de la santé	Ensemble de la Population Mammésienne

Ce niveau « Veille saisonnières » correspond au **niveau vert de vigilance météorologique** et est activé du 1^{er} juin au 31 août de chaque année

Références bibliographiques

Instruction interministérielle
Plan Communal de Sauvegarde

Année yyyy
Septembre 2017

Plan Canicule yyyy
Section « Aléas climatiques »



Centre Communal d'Action Sociale

Saint-Mammès, 26 décembre 2016

Note de service

A destination du service : **CCAS**Objet : **Activation du niveau de « veille saisonnière » canicule**

Rappel des actions à mettre en place dans le cadre de la veille saisonnière :

Objectif	Responsable	Moyen	Délai
Informers les agents : - sur la mise en activation du niveau « veille saisonnière – canicule » - sur les gestes préventifs	Responsable du CCAS	Note de service rédigée à l'aide des fiches du Plan National Canicule 2013	1 ^{er} juin 2013
Informers les administrés : - précautions à prendre en cas de canicule - existence du répertoire des personnes vulnérables	Chargé de communication Agents sociaux	Rappel dans le SMI Distribution du dépliant ARS chez les bénéficiaires	Prochain SMI A compter du 1 ^{er} juin
Mettre à jour le répertoire des personnes vulnérables (répertoire électronique ou papier)	Responsable du SAD	Répertoire Fiches d'inscription	A compter du 1 ^{er} juin
Attester de l'ouverture du répertoire par le président du CCAS	Responsable du CCAS	Attestation écrite signée par le président ou son représentant et transmise à l'ARS (annexer la fiche-réflexe du PCS niveau vert CANICULE et la note de service d'activation de la veille saisonnière)	1 ^{er} juin 2013

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE Niveau 1	Délibération du Conseil Date :   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Jaune     <i>(alerte Préfecture)</i>		

Responsable	Action	Personnes concernées
Préfecture	Envoi mail Appel téléphonique	Accueil Maire (DOS)
Président du CCAS (Directeur des Opérations de Secours – DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire (DOS) 1 ^{er} Vice-président du CCAS (DOS Suppléant) Conseiller Municipal délégué en charge de la communication (RCOM) Directeur Général (DGS - COGE) Responsable CCAS et SAD Responsable des bâtiments Péricolaires (RSSP) Entreprise de communication (CCOM)
Président du CCAS (Directeur des Opérations Spéciales - DOS) RCCAS (Responsable des Opérations Communales – RAC) RSSP	Vérification : - Présence des Agents (organisation) - Répertoire des Personnes vulnérables - Liste des bénéficiaires du SAD - Liste électorale (âge > 80 ans) - Liste électorale (âge > 70 ans < 80 ans) - Message sonore – appel téléphonique - Période scolaire : - Information des directeurs d'écoles d'une possible vague de chaleur - Information des agents des services scolaires/péricolaires des consignes de comportement en cas de forte chaleurs/canicule	RSAD RCCAS RSAD Agent Etat Civil DOS Suppléant - Police municipale RSSP Ecoles Services scolaires/péricolaires
Conseiller Municipal délégué en charge de la communication (RCOM) entreprise de communication (CCOM)	Rédaction communiqué : Rappel des gestes simples de sauvegarde et de protection / Conduite à tenir en cas de fortes chaleurs/canicules Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour de l'application mobile Affiche dans les panneaux d'information municipale Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com	Population

RCCAS (RAC) RCCAS RESPONSABLE PÉRISCOLAIRE	Mobilisation des agents des différents services en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Agents sociaux du SAD et remplaçantes Membres du Conseil d'administration Agents des services périscolaires et périscolaires
RCCAS (RAC)	Information des membres du Conseil d'administration et des Conseillers municipaux par courriel avec copie au Secrétaire général de la sous-préfecture	Membres du Conseil d'administration Conseillers municipaux SG sous-préfecture CIS Champagne/Seine CIS Moret-Loing-et-Orvanne CSP Montereau-Fault-Yonne Agence Régionale de Santé Pref-alerte

Information complémentaire :

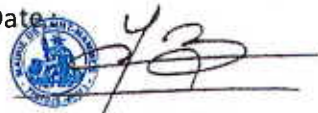
Préparation de packs d'eau à mettre au frais avant éventuelle distribution : inventaire des moyens

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE Niveau 2	Délibération du Conseil Date   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Orange  (Décision Maire-Président du CCAS)		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire – Président du C.C.A.S. (DOS)	Décision de déclenchement niveau 2 Concertation avec cellule de crise	Accueil Cellule de crise
Président du CCAS (DOS) 1^{er} vice-président du CCAS (Suppléant)	Activation de la cellule de crise en mode N2 : « Vigilance » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire Président (DOS) 1 ^{er} Vice-président du CCAS (DOS Suppléant) CM délégué en charge de la communication (RCOM) Directeur Général (Supervision) Responsable CCAS et SAD (RCCAS-RSAD) Responsable des services scolaires/périscolaires (RSSP) Responsable des bâtiments (DST - ROT) Entreprise de communication (RCOM)
1^{er} vice-président du CCAS (DOS Suppléant) RCCAS (Responsable Opérationnel – REOP) RSSP	Vérification : - Présence des Agents sociaux (organisation) - Répertoire des Personnes vulnérables (comparaison N1) - Liste des bénéficiaires du SAD - Liste électorale (âge > 80 ans) - Liste électorale (âge > 70 ans < 80 ans) - Message sonore - appel téléphonique - Période scolaire : - Information des directeurs d'écoles d'une possible vague de chaleur - Information des agents des services scolaires/périscolaires des consignes de comportement en cas de fortes chaleurs/canicule	RSAD RCCAS RSAD Agent Etat Civil DOS Suppléant - Police municipale RSSP RSSP
Responsable des bâtiments (Responsable des Opérations Techniques)	Préparation du Centre d'Hébergement d'Urgence (LRU) : - Salle à vocation sportive (lieu de repliement climatisé) - Vérification du bon fonctionnement de la pompe à chaleur réversible	Nombre de personnes pouvant être accueillies : 100 à 125 ST

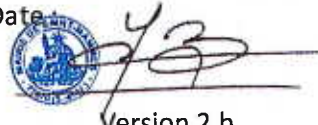
Responsable des Bâtiments (Responsable des Opérations Techniques)	• Consigne à 23° C • Présence réfrigérateur (s) • Présence micro-ondes Enlèvement des tatamis Approvisionnement de tables et chaises Approvisionnement lits de camp, draps, etc.	Services techniques - Rangement Sollicitation des services de l'Etat Sollicitation Région (E.R.P.D.)
RCCAS (REOP) RSAD RSSP	Organisation des visites préventives chez les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables Organisation des visites préventives chez les personnes âgées de plus de 70 ans bénéficiaires du SAD, seules ou connues comme vulnérables Contact de la Maison de retraite – EHPAD « La Canopée » pour accueil des personnes les plus fragiles Vigilance particulière des enfants dans le cadre des Services scolaires/périscolaires	RSAD Agents sociaux du SAD et remplaçantes Réservistes RSSP
Conseiller Municipal en charge de la Communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction et communiqué (s) : Rappel des gestes simples de sauvegarde Mise à jour affichage panneaux lumineux Mise à jour de l'application mobile Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en Mairie	Population
RCCAS (REOP)	Mobilisation des agents en fonction des prévisions météorologiques en 24 h	Agents sociaux du SAD et remplaçantes Membres du Conseil d'administration
RCCAS (REOP)	Informations des membres du Conseil d'administration, du Secrétaire Général de la sous-préfecture et des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie à : - Maire - 1^{er} vice-président du CCAS - DGS - DST - Accueil mairie - Commissariat de police de Montereau-Fault-Yonne - Service Départemental d'Intervention et de Secours de Seine-et-Marne (SDISS77) - Centre d'Intervention de Champagne/Seine (CISC)	Membres du Conseil d'administration Conseillers municipaux SG sous-préfecture CIS Champagne/Seine CIS Moret-Loing-et-Orvanne CSP Montereau-Fault-Yonne

Conseiller Municipal en charge de la Communication (RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction communiqué : • Rappel des gestes simples de sauvegarde Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie	Population
RCCAS (REOP)	Mobilisation des agents en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Agents sociaux du SAD et remplaçantes Membres du Conseil d'administration
RCCAS (REOP)	Information des membres du Conseil d'administration, du Secrétaire Général de la sous-préfecture et des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie à : • Maire • 1^{er} vice-président du CCAS • DGS • DST • Accueil mairie • Commissariat de police de Montereau-Fault-Yonne • Service Départemental d'Intervention et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77) • Centre d'Intervention de Champagne/Seine (CICS)	Membres du Conseil d'administration Conseillers municipaux SG sous-préfecture

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE Niveau 3	Délibération du Conseil Date   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Rouge  (Décision Maire-Président du CCAS)		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire – Président du C.C.A.S. (DOS)	Décision de déclenchement niveau 3 Concertation avec cellule de crise décision basée sur bulletin de vigilance rouge de Météo France et circulaire préfectorale	Accueil Cellule de crise
Président du CCAS (DOS) 1^{er} vice-président du CCAS (Suppléant - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N3 : « Opération » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire Président (DOS) 1 ^{er} Vice-président du CCAS (Suppléant DOS) CM délégué la communication (RCOM) Directeur Général (Supervision) Responsable CCAS et SAD (RCCAS-RSAD) Responsable services scolaires/périscolaires (RSSP) Responsable des bâtiments (DST) Entreprise de communication (CCOM)
RCCAS (Responsable Opérationnel – REOP)	Activation : Centre d'hébergement d'urgence climatisé Approvisionnement : Stock alimentaire de première nécessité Visites : Des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables Des personnes âgées de plus de 80 ans puis plus de 75 ans enfin plus de 70 ans - Sonalerte Période scolaire : Fermeture des écoles si nécessaire Fermeture des services scolaires/périscolaires	RCCAS - DST Réservistes RCCAS Agents communaux du SAD et des ST RCCAS et RSAD Réservistes Police municipale + suppléants DOS : Information de la population Directeur (trice) des écoles ATSEM animateurs Agents communaux
Conseiller municipal délégué à la Communication (Responsable Communication – RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction et communiqués : - Rappel des gestes simples de protection et de sauvegarde - Information sur l'ouverture du LRU Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour application mobile Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie + affichage municipal Envoi SMS/SMV	Population Personnes inscrites dans base de données « ALERTE »

RCCAS (REOP)	Mobilisation des agents en fonction des prévisions météorologiques à 24h	Agents sociaux du SAD et remplaçantes Membres du Conseil d'administration Réservistes
RCCAS (REOP)	Information des membres de Conseil d'administration, du Secrétaire Général de la sous-préfecture et des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie à : - Maire - Vice-président du CCAS - DGS - DST - Accueil mairie - Commissariat de police de Moret-Loing-et-Orvanne - Service Départemental d'Intervention et de Secours de Seine-et-Marne (SDIS77) - Centre d'Intervention de Champagne/Seine (CISC) - Centre d'Intervention de Moret-Loing-et-Orvanne (CISM)	Membres du Conseil d'administration Conseiller municipaux SG sous-préfecture

 Mairie de Saint-Mammès RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Fiche réflexe	Plan communal de sauvegarde Risque ALEA CLIMATIQUE CANICULE Retour à la normale	Délibération du Conseil Date :   Version 2.b
Niveau de déclenchement : Néant     (Décision Maire-Président du CCAS)		

Responsable	Action	Personnes concernées
Maire – Président du C.C.A.S. (DOS)	Retour à la normale Concertation avec cellule de crise <i>décision basée sur bulletin Météo France</i>	Accueil Cellule de crise
Président du CCAS (DOS) 1^{er} vice-président du CCAS (Directeur des Opérations de Secours - DOS)	Activation de la cellule de crise en mode N1 : « Veille » Lieu : Mairie – Bât. B (Poste de Commandement Communal - PCC)	Maire Président (DOS) 1 ^{er} Vice-président du CCAS (DOS) Conseiller M délégué à la communication (RCOM) Directeur Général (COGE) Responsable CCAS et SAD (RCCAS - RSAD) Responsable des bâtiments scolaires/périscolaires (RSSP) Directeur des Services Techniques (DST) Entreprise de communication (CCOM)
RCCAS (Responsable des Opérations – REOP)	Repliement : Centre d'hébergement d'urgence climatisé Inventaire : Stock alimentaire de première nécessité Visites : Pour information retour à la normale Des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables Des personnes âgées de plus de 80 ans puis plus de 75 ans enfin plus de 70 ans - Sonalerte Période scolaire : ✓ Réouverture des écoles ✓ Réouverture des services scolaires et périscolaires ✓ Inventaire des stocks et des malles PPMS	RCCAS - DST RCCAS RSAD DOS Suppléant + Police municipale : Information de la population Directeurs d'écoles RSSP
Conseiller Municipal délégué à la Communication (Responsable Communication – RCOM) Entreprise de communication (CCOM)	Rédaction et communiqués : - Fin de l'alerte et retour à la normale - Rappel des gestes simples de protection et de sauvegarde - Fermeture du LRU Mise à jour affichage panneau lumineux Mise à jour de l'application mobile Mise à jour site internet : www.saint-mammes.com Affichage en mairie + affichage municipal	Population

RCCAS (REOP)	Information des membres du Conseil d'administration, Secrétaire Général de la sous-préfecture et des Conseillers municipaux <u>par courriel</u> avec copie à : • DGS, DST • Accueil mairie • Commissariat de police de Moret-Loing-et-Orvanne • Service Départemental d'Intervention et de Secours (SDIS77) • Centre d'Intervention de Champagne/Seine (CICS) • Centre d'Intervention de Moret-Loing-et-Orvanne	Membres du Conseil d'administration Conseillers municipaux SG sous-préfecture